

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 219**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de La Barben - Travaux de réparation et d'extension de la salle des fêtes  
"Carraire" - Aide exceptionnelle à l'investissement - Année 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.47**

## **PRESENTATION**

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de La Barben pour des travaux de réparation et d'extension de la salle des fêtes « Carraire ».

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

La salle des fêtes « Carraire » est un bâtiment qui appartient au Département. La commune en est le locataire dans le cadre d'un bail emphytéotique.

En décembre 2016, les tuiles d'une partie du bâtiment ont glissé et le toit a dû être détuilé.

Par ailleurs, la salle qui offre une surface d'environ 240 m<sup>2</sup> ne permet pas l'organisation de toutes les manifestations, faute de places suffisantes.

La commune souhaite donc engager en 2017 des travaux pour agrandir la salle d'environ 160 m<sup>2</sup> et lui conférer une forme rectangulaire.

La façade EST composée essentiellement de baies vitrées sera déplacée pour venir se raccorder au pilier de la façade SUD. La maçonnerie existante des baies vitrées sera conservée, pour minimiser les coûts, et servira de support intermédiaire à la charpente qui est en mauvais état suite aux infiltrations d'eaux engendrées par la dégradation de la toiture.

Les sanitaires et l'espace traiteur seront conservés. Le sol sera uniformisé sur les 400 m<sup>2</sup> par un béton de couleur résistant et facile d'entretien.

Le montant total des travaux de réparation et d'agrandissement est estimé à 384.418 €HT.

Pour cette opération qui ne bénéficie pas d'autres financements, la participation exceptionnelle du Département pourrait s'élever 307.534 € sur une dépense subventionnable de 384.418 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de La Barben, à titre exceptionnel, une subvention de 307.534 € sur une dépense subventionnable de 384.418 € HT, pour les travaux de réparation et d'extension de la salle des fêtes « Carraire », conformément au détail joint en annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'imputer cette dépense au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL